

PUBLIC CONCERNE

20 adultes présentant des troubles du spectre autistique et vivant à domicile

Etre âgé de plus de 16 ans

Avoir au préalable
une orientation de la Maison
Départementale des Personnes
Handicapées (MDPH)

Présenter
des troubles du spectre autistique
(disposer, le cas échéant, d'un diagnostic)

Avoir fait un choix de vie hors institution,
basé sur un maintien à domicile
ou un accès en milieu ordinaire
avec accompagnement

Etre dans la dynamique
de réalisation d'un projet

Ne pas présenter d'handicap associé
prépondérant à l'autisme

MISSIONS

L'accompagnement médico-social vise la réalisation du projet de vie de la personne. Il s'agit principalement de soutenir ou de maintenir la vie à domicile tout en prenant en considération l'intégration sociale souhaitée par la personne.

OBJECTIFS VISES

Soutenir ou maintenir la vie au domicile

Proposer un accompagnement médical,
paramédical, social, éducatif et
psychologique adapté

Favoriser l'insertion sociale dans toutes
ses dimensions professionnelle

Accompagner le processus
d'autonomisation

Coordonner l'intervention des différents
partenaires de différents secteurs
d'activité dans une optique de relais.

Soutenir et favoriser l'implication de
l'environnement dans la réalisation du
projet de vie

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Période d'évaluation des axes d'accompagnement

Évaluation des besoins
avec des professionnels
de l'équipe pluridisciplinaire

Co-élaboration

du projet d'accompagnement personnalisé
en fonction des souhaits et des besoins

Période d'accompagnement

- ☞ Interventions à domicile : soutien de l'autonomie dans la vie quotidienne
- ☞ Activités et entretiens individuels
- ☞ Ateliers collectifs et semi-collectifs
- ☞ Accompagnements vers l'extérieur (soins, administratif, social, professionnel, etc.).
- ☞ Guidance des proches et du réseau autour de la personne

**Pour répondre au mieux
aux besoins et aux attentes
le projet d'accompagnement
personnalisé
est revu au moins une fois par an**

Fin de l'accompagnement

- ☞ les objectifs du projet sont atteints,
- ☞ et/ou la notification de la MDPH arrive à échéance,
- ☞ et/ou il y a nécessité de relais vers d'autres structures, spécialisées ou non.

Le **SAMSAH A3A** résulte d'un partenariat étroit entre trois associations : **LADAPT Haute-Savoie**, porteuse du projet, **l'AAPEI EPANOU** et **ORDRE DE MALTE FRANCE**. Nous avons choisi de mettre en synergie nos compétences et expériences au bénéfice des personnes accompagnées et de leur entourage.

LADAPT

LADAPT, l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Avec près de 100 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne en France chaque année près de 14 000 personnes.

www.ladapt.net

AAPEI EPANOU

Une association de parents (loi 1901) à but non lucratif fondée en 1955.

De dimension territoriale, elle accompagne plus de 500 personnes à travers 17 établissements et services de la petite enfance jusqu'à la fin de vie.

<http://www.epanou.org>

ORDRE DE MALTE FRANCE

Organisation caritative alliant programmes dans la durée et missions d'urgence en France et à l'international, l'Ordre de Malte France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. ORDRE DE MALTE FRANCE mobilise les compétences de 1 700 salariés, essentiellement des professionnels de santé, et des milliers de bénévoles.

www.ordredemaltefrance.org

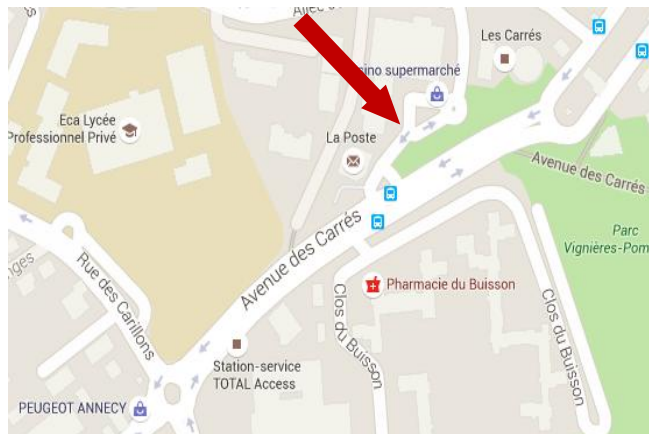
SAMSAH A3A

1 Place du 18 juin 1940

74 940 ANNECY LE VIEUX

Tel : 04 57 09 08 61 – Fax : 04 57 09 08 67

Mail : samsah74.annecy@ladapt.net



**A 15 minutes
depuis la Gare d'ANNECY
(bus ou voiture)**

**3 minutes à pied
de 2 arrêts de bus**
Arrêt Vignères (ligne 1)
Arrêt Buisson (ligne 2)

Places de parking gratuites



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.ladapt.net

SAMSAH

A3A

Service

d'Accompagnement

Médico-Social

pour Adultes Handicapés



ORDRE DE MALTE
FRANCE